



Villars-le-Terroir, le 18 juin 2018

**CONSEIL COMMUNAL
DE VILLARS-LE-TERROIR**

Extrait du procès-verbal n° 11 du Conseil Communal de VILLARS-LE-TERROIR

Séance du 18.06.2018
Présidence Monsieur Steeve Devolz
Présence 29 Conseillers Communaux présents, 5 absents préalablement excusés,
1 absent non excusé

Le Conseil communal de Villars-le-Terroir,

- Vu le préavis municipal No 03/2018 du 23 avril 2018
- Considérant que celui-ci figure à l'ordre du jour
- Ouï le rapport de la Commission gestion-finances chargée d'étudier ce préavis

décide

- d'approuver le préavis No 3 tel que présenté et présentant un excédent de revenu de Fr. 29'744.91

Le Conseil communal de Villars-le-Terroir,

- Vu le préavis municipal No 04/2018 du 14 mai 2018
- Considérant que celui-ci figure à l'ordre du jour
- Ouï le rapport de la Commission chargée d'étudier ce préavis

décide

- d'accepter l'amendement proposé par la Commission ad hoc
- d'accepter le préavis No 4 tel que présenté confirmant l'octroi d'un DDP sur la parcelle RF No 65 mais sans déterminer d'ores et déjà un investisseur et de revoir au moment de la réaffectation de cette parcelle l'octroi de ce DDP à un investisseur, afin de tenir compte des éventuels nouveaux besoins communaux et aux meilleurs conditions du marché le moment venu

Le Conseil communal de Villars-le-Terroir,

- Vu le préavis municipal No 05/2018 du 28 mai 2018
- Considérant que celui-ci figure à l'ordre du jour
- Ouï le rapport de la Commission chargée d'étudier ce préavis
- Ouï le rapport de la Commission gestion-finances

décide

- d'approuver le préavis No 5 tel que présenté
- d'accorder à la Municipalité un crédit de Fr. 145'000.-. (TTC) pour la construction d'un trottoir longeant la RC401b afin d'assurer la liaison Motel Beauregard – Echallens
- de financer cette dépense par les liquidités courantes ou d'autoriser la Municipalité à recourir à l'emprunt aux meilleures conditions du marché
- de demander à la Municipalité de tout mettre en œuvre afin de mener à bien ces travaux dans les meilleures conditions.

Le Conseil communal de Villars-le-Terroir, selon l'article 11 de son règlement

décide

de nommer pour la nouvelle année de législature 2018 – 2019 le bureau du Conseil suivant :

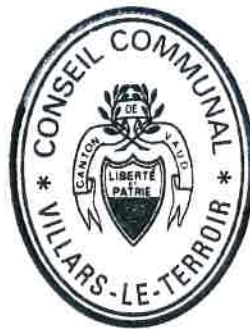
Président du Conseil Communal
Vice-Président du Conseil Communal
Scrutateurs
Scrutateurs suppléants

Monsieur Pascal Pollien
Monsieur Steeve Devolz
Messieurs Benoît Allaz et Gérard Briquet
Messieurs Werner Reist et Jean-Joseph Pittet

Ainsi délibéré en séance du 18 juin 2018.

Au nom du Conseil Communal

**Le Président
S. Devolz**



**La Secrétaire
M.-C. Juriens-Freymond**

